DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 novembre 2025

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER,

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Élodie HESTIN, Gwenn GAUDIN, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Maxime METZ et Philippe SCHMITT.

Absents excusés: Anne DIETRICH, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ,

Céline MASTRONARDI et Benoît SPITZ

Procurations: Caroline BAUMERT à Valérie HIRTZ

Joseph EHRHART à Norbert RIESTER Gwenn GAUDIN à Élodie HESTIN

<u>Secrétaire de séance</u>: le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Dominique LEHMANN, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Attribution de terrains agricoles

Le Conseil municipal décide de donner en location à compter du 11 novembre 2025 à M. Florian MUNCH :

- Le terrain agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastré section 56, parcelle 8 (lot 14), d'une superficie de 104 ares, loyer 170,69 €, charges en plus,
- Le terrain agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastré section 56, parcelle 8 (lot 15), d'une superficie de 147 ares, loyer 241,27 €, charges en plus,

L'attribution de la location a été choisie en fonction des critères fixés par délibération du 9 octobre 2025.

Adopté à la majorité des voix

Régime indemnitaire : remise gracieuse au bénéfice de certains agents

Le Conseil municipal décide d'accorder une remise gracieuse, à l'ensemble des agents concernés, à concurrence de 133,08 €, soit la totalité des sommes indument versées de l'Indemnité de Difficulté Administrative (IDA) pour les années 2024 et 2025.

Adopté à l'unanimité

Compteurs calorifiques: choix du prestataire

Le Conseil municipal décide d'effectuer le changement des compteurs ou sous-compteurs calorifiques, de retenir le devis établi par l'entreprise OCEA pour un montant de HT de 2 100 €, pour les travaux à réaliser et de retenir le devis établi par l'entreprise OCEA pour un montant HT de 2 508,24 € pour la maintenance annuelle des compteurs calorifiques, pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

Stationnement lié à l'activité de la salle des fêtes

Le Conseil municipal prend acte de l'information reçue concernant la dérogation d'interdiction de stationnement qui sera accordée par arrêté temporaire aux associations dans le cadre des manifestations qui se dérouleront à la salle des fêtes.

Travaux logement communal 8 Quartier Central – 1er étage

Le Conseil municipal de ne pas effectuer dans l'immédiat les travaux au logement sis 8 Quartier Central, 1^{er} étage, une étude complémentaire pour la réalisation des travaux devant être réalisée par la Commission « Travaux », charge le Maire de solliciter des devis complémentaires pour les travaux d'électricité, chauffage, menuiseries, sol et peinture, et de solliciter des devis supplémentaires pour les travaux d'isolation et placo.

Adopté à la majorité des voix

Création d'un poste : service technique

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 2 mai 2026.

Adopté à l'unanimité

Exécution du Budget Primitif 2025 et prévisions dépenses d'investissement 2026

Le Conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, autorise le Maire de reporter les crédits restants dans les restes à réaliser de l'exercice 2025 pour l'exercice 2026 et décide de prévoir des crédits supplémentaires au Budget Primitif 2026 pour la classe supplémentaire en primaire, équivalent à 500 € / classe au compte 6067, section fonctionnement, au Budget Primitif 2026.

Adopté à l'unanimité